Décret n° 2021-123 du 5 mars 2021. Sont nommés à la direction générale des douanes et des droits indirects :

- Directeur départemental des douanes et des droits indirects du Niari
 M. IGNOUMBA (Serge Victor), inspecteur principal des douanes;
- Directeur départemental des douanes et des droits indirects de la Cuvette-Ouest M. ISSEBOU (Jean Didace), inspecteur principal des douanes;
- Directeur départemental des douanes et des droits indirects de la Likouala
 M. NGOYI BASSANGUI (Fabrice), inspecteur principal des douanes.

Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés.